

Après-Life+

Participants : Annick Danis (17), responsable de la commission ; Bernard Avoine (50) ; Viviane et Michel Bondet (50) ; Jean-Pierre Fouquet (29) ; Léon Charrier (85) ; Jean-Yves Crochet (85) ; Alain Tiba (33).

Invitée : Léana Baues, volontaire du service civique, en mission pour la poursuite de l'étude des palourdes et les actions de sensibilisation.

La FNPP, seule fédération représentative des pêcheurs à pied de loisir, mène une étude concernant la dynamique des populations de palourdes depuis 2015. Les sciences participatives grâce à l'engagement des bénévoles de neuf associations vont permettre d'améliorer les connaissances. Ce projet commencé dans le cadre d'un projet européen Life+ Pêche à pied de loisir, achevé en 2017, se poursuit encore grâce à la volonté affirmée de ces associations conscientes de la nécessité de compiler des données dans la durée. Ils montrent ainsi qu'ils sont des acteurs de terrain responsables œuvrant pour l'intérêt de tous. La commission tient à remercier vivement la bonne centaine de bénévoles qui procèdent aux échantillonnages de terrain.

Bilan des années 2020 et 2021

Les travaux poursuivis pour les deux actions engagées pendant le projet européen restent toujours d'actualité malgré les difficultés supplémentaires apparues avec la pandémie de la Covid-19.

Sensibilisation et information

La sensibilisation des pêcheurs aux règlements et aux bonnes pratiques est toujours une action essentielle d'amélioration des pratiques de pêche vers une durabilité de l'activité. Guide des bonnes pratiques, outils de mesure, fiches... fournissent des messages de sensibilisation, de respect de la biodiversité et des réglementations.

À la demande de l'OFB (Office français de la biodiversité), la promotion du réseau Littorea a été faite grâce aux doubles pages rédigées sous sa responsabilité dans les numéros 66, 67 et 68 de notre revue Pêche Plaisance.

La commission s'est impliquée dans l'élaboration d'un guide jeunesse des bonnes pratiques incluant la pêche à pied. Ce nouveau support de sensibilisation est indispensable pour transmettre à un jeune public les gestes écoresponsables. 40 000 exemplaires ont été diffusés pour la première fois cette année. Ils sont très bien perçus. Cette action est à poursuivre.

Suivi de l'évolution de la ressource

Le même protocole mis au point en 2014 est toujours appliqué par les bénévoles aidés par des volontaires du service civique. Les échantillonnages sur les différents sites ont été très perturbés en raison de la pandémie de la Covid-19 apparue en début d'année 2020.

Les confinements, les restrictions des déplacements, sans parler des soucis de santé pour certains bénévoles, n'ont pas permis, hélas, la même régularité des relevés. Ainsi pour :

- Blainville-sur-Mer (50), les derniers suivis datent de 2019 ;
- Martin plage en baie de Saint-Brieuc (22), après un arrêt de deux ans, les suivis ont repris cette année avec la création d'une zone supplémentaire sur la plage des Bleuets ;
- la rivière de Pont-l'Abbé (29), les échantillonnages reprennent leur rythme depuis juin 2021 ;
- la Petite mer de Gâvres (56), les derniers échantillonnages ont été effectués en octobre 2020, ils vont peut-être être repris grâce à l'aide de quelques bénévoles de l'association des pêcheurs plaisanciers de Larmor-Plage les 21 et 22 septembre, leur réponse est en attente ;
- Bernerie-en-Retz (44), une zone non représentative a définitivement été délaissée au profit d'une autre zone choisie en 2019. De plus l'association tente une nouvelle expérience à la suite de la demande de la commune. Environ 480 kg de palourdes prélevées dans une retenue d'eau de mer ont été déplacés en janvier 2021 avec des conditions idéales de marée et de météo calme. Il est encore trop tôt pour réaliser des suivis pour étudier l'évolution de la ressource. La priorité est de surveiller si ces coquillages se sont déplacés depuis leur introduction dans leur nouvelle zone et s'ils ont survécu ;
- le Gois des communes de Barbâtre et Beauvoir-sur-Mer (85), les bénévoles restent motivés et ont poursuivi les prélèvements dès que les conditions sanitaires les ont permis ;
- l'île de Ré sur les communes de La Couarde et Rivedoux-Plage (17), il en est de même que pour le site de Vendée ;
- le bassin de Marennes-Oléron sur les communes de Marennes et du Château d'Oléron (17), les suivis ont été réalisés lorsque les conditions sanitaires l'autorisaient.

Cette étude permet via des analyses statistiques de noter l'évolution des populations de palourdes des zones étudiées (détermination, tailles, répartition des tailles, densité).

Au terme des trois années du projet Life, malgré la disparité des résultats d'un site à l'autre, leur analyse n'a pas pu établir un effet négatif notable sur la ressource dû à pression de la pêche à pied de loisir.

Pour rappel, l'arrêté du 15 janvier 2018 a modifié la réglementation des tailles minimales de capture des palourdes européennes et japonaises. Cette réglementation pour la pêche récréative s'aligne sur celles des professionnels dans tous les départements.

En conséquence, pour six des sept départements où les associations de la FNPP effectuent les suivis participatifs, la maille de la palourde japonaise est désormais de 35 mm au lieu de 40 mm tandis que la palourde européenne reste à 40 mm. Une exception persiste pour les amateurs comme pour les professionnels des départements de la Manche et du Calvados où les deux espèces de palourdes doivent avoir la maille identique de 40 mm. Il est à craindre que la palourde européenne disparaisse peu à peu. La majorité des pratiquants notamment les pêcheurs de loisir estivaux et occasionnels ne savent pas reconnaître les deux espèces, d'autant que s'ajoute maintenant le problème des hybrides.

Il est à noter que les élus suivent avec beaucoup d'intérêt les résultats de notre démarche participative, en effet, « si la ressource diminue significativement, cela aura également un impact sur l'attrait touristique ».

D'autre part, il serait indispensable de compléter l'étude de l'évolution de la ressource par une déclaration (sur la base du volontariat) des captures gardées dans le panier du pêcheur à pied lors de ses sessions de pêche.

Il est primordial que la FNPP reste porteuse de ce projet le plus longtemps possible pour qu'il ne soit pas repris et dénaturé par d'autres. Dans le cadre des sciences participatives, depuis 2015, les bénévoles des associations de la FNPP des régions de Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine présents sur huit sites se sont pleinement engagés dans l'étude des populations de palourdes. Ainsi s'est constituée une base de données de terrain importante et intéressante la plupart des universités contactées. Un partenariat est sur le point de se mettre en place avec le laboratoire Isomer de l'université de Nantes. Cette démarche a retenu également l'attention des directeurs des Directions inter-régionales de la mer de Namur et SA. Elle est également appuyée par certains élus. Nous sommes dans l'attente, avec l'espoir d'obtenir une réponse favorable de France Agrimer à notre demande de subvention car le projet s'inscrit bien dans le type d'opération : évaluation des incidences et impacts des activités sur l'environnement. Cela permettrait à un doctorant de valoriser tous les résultats des échantillonnages recueillis depuis sept ans par les bénévoles de la FNPP. Ils seraient complétés par des analyses caractérisant les différents sédiments, les ressources trophiques, les contaminations. Une étude éco-sociologique de la pêche à pied de loisir devrait être menée aussi sur les sites suivis. La responsable universitaire qui accompagnera le doctorant s'engage à présenter aux associations concernées et à la FNPP le travail qui sera accompli.

Changement d'appellation de la commission après-Life

Les années passent : la référence au projet Life devient obsolète. Notre commission souhaiterait se dénommer maintenant commission sciences participatives, appellation plus générique, ce qui laisse l'opportunité d'ouvrir ce type de démarche à d'autres projets, même si celui de l'étude de la dynamique des populations de palourdes se termine. C'est également plus significatif pour les services de l'État, élus, collectivités...

La commission a demandé d'abord au comité directeur, puis à l'assemblée générale leur accord.

Annick Danis
responsable de la commission après-Life+